

Vision : les professionnels

A qui vous adresser lorsque vous rencontrez des problèmes de vue ? Plusieurs métiers s'intéressent aux défauts de vision. Au premier rang desquels les ophtalmologistes, les orthoptistes et les opticiens. Qui sont-ils ? Quelles sont les compétences de chacun ?

Le médecin traitant

Le médecin traitant est le premier interlocuteur pour tous problèmes de santé. De nombreuses maladies chroniques altèrent la vision (hypertension artérielle, diabète, maladies de système....). C'est pourquoi il faut être vigilant dès l'apparition des troubles et ne pas hésiter à consulter son médecin traitant qui pourra selon les cas orienter la personne vers le spécialiste de la vue.

Les ophtalmologistes

L'ophtalmologie est une activité qui traite l'ensemble des affections de l'œil, des paupières ainsi que des voies lacrymales et assure la correction des troubles de la vision.

Le travail des ophtalmologistes consiste à analyser l'importance des défauts de vision (myopie, presbytie, astigmatisme, hypermétropie) et à prescrire des lentilles de contact ou des verres permettant de les corriger. Ils mesurent aussi en routine la pression intra-oculaire pour détecter la présence d'un glaucome chronique et recherchent chez les personnes âgées la présence d'une cataracte ou d'altérations rétinienne.

A l'hôpital, les ophtalmologistes utilisent beaucoup le laser pour traiter des anomalies de la rétine ou corriger des troubles de la réfraction comme la myopie. Ce sont aussi des chirurgiens, qui opèrent des patients pour des plaies intra-oculaires, des cataractes ou des décollements de rétine.

Malgré la réforme de l'Assurance maladie, l'ophtalmologiste peut être consulté directement. Mais votre médecin traitant peut aussi vous orienter vers lui, s'il souhaite requérir un avis sur le retentissement oculaire d'une pathologie générale.

Quand va-t-on voir un ophtalmologiste ?

Il convient à chacun de demander une consultation dès qu'un trouble se fait sentir (difficulté à voir de loin ou de près). A partir de 40 ans, bon nombre de personnes viennent consulter plus régulièrement pour un bilan complet. L'idéal est de contrôler sa vision tous les 3 ou 4 ans et après 60 ans, 1 fois par an.

Comment se déroule la première consultation ?

Au départ, le patient expose les raisons de sa visite. Le spécialiste le questionne sur ses antécédents familiaux et personnels et sur ses actuels traitements médicaux. S'il s'agit d'un défaut de vision, le spécialiste prescrira des lunettes et commencera par mesurer la réfraction de l'œil avec un réfractomètre placé sur les deux yeux. S'ensuivent alors des essais de verres en faisant lire au patient un tableau de lettres afin de mesurer la capacité de la rétine à reconnaître une lettre de plus en plus petite.

Pour étudier plus en profondeur la structure de l'œil, le spécialiste peut procéder aussi à un examen de fond d'œil avec ou sans dilatation de la pupille avec des gouttes, afin de visualiser la rétine, les vaisseaux sanguins et le nerf optique. Pour mesurer la tension oculaire, l'ophtalmologiste utilise aussi

soit un "tonomètre à air pulsé", soit un aplanomètre, sorte de cône qui s'applique sur la cornée après anesthésie de celle-ci avec des gouttes.

Les orthoptistes

Les troubles visuels peuvent survenir tout au long de la vie. Si les lunettes ou les lentilles permettent généralement d'apporter un réel soulagement, ces corrections ne sont pas toujours suffisantes ou adaptées et certains défauts nécessitent une rééducation visuelle.

Membres d'une profession paramédicale, les orthoptistes sont parfois mal connus du grand public. Ce sont en quelque sorte des "kinésithérapeutes des yeux". Sur prescription le plus souvent, de l'ophtalmologiste ou du médecin traitant, leur activité consiste à analyser l'importance des déviations oculaires et à rééduquer les troubles de la vision binoculaire, comme le strabisme, les problèmes de convergence, l'amblyopie (perte partielle de la vision)...

L'orthoptiste participe aussi à la réadaptation des malvoyants, intervient parfois dans le dépistage précoce des troubles visuels chez les enfants, aide l'ophtalmologiste dans la réalisation de certains examens fonctionnels comme l'exploration du champ visuel ou l'analyse de la vision des couleurs. Les séances de rééducation, qui sont remboursées par la Sécurité sociale, reposent sur la pratique d'exercices oculaires et leur nombre est très variable selon l'anomalie en cause (strabisme, baisse de vision).

Les orthoptistes exercent en ville sur un mode libéral ou travaillent à l'intérieur des hôpitaux.

Certains comportements significatifs doivent éveiller l'attention et inciter à consulter pour effectuer un bilan. Chez l'adulte, une fatigue visuelle fréquente, des maux de tête, des vertiges, parfois le mal des transports ou encore des difficultés de concentration peuvent signaler des troubles de la vision binoculaire.

Le bilan prescrit par un médecin, généraliste ou ophtalmologiste, et effectué par l'orthoptiste permettra de mesurer les capacités visuelles, de rechercher des déficiences motrices, fonctionnelles ou neurosensorielles et d'évaluer les possibilités de traitement. Différents tests et de nombreux examens révéleront l'état de la vision, son utilisation et ses performances. Ils permettront à l'orthoptiste et à l'ophtalmologiste de compléter le diagnostic médical et au patient de prendre conscience de ses troubles. C'est sur ces bases qu'un plan de rééducation ou de réadaptation personnalisé sera mis en place.

Les opticiens

Ce sont les professionnels qui mettent au point et commercialisent les lentilles de contact et les lunettes. Ils dépendent du Code de la Santé Publique et tiennent compte dans leur activité des prescriptions des ophtalmologistes, qui détaillent dans leur ordonnance l'importance du défaut de vision en cause et précisent le type de correction qui doit être envisagé.

Les opticiens ont aussi pour rôle de conseiller le public sur la forme de monture la plus adaptée et de lui expliquer comment procéder à l'entretien des lentilles de contact et des lunettes. Parfois, ils sont aussi amenés à dépister les troubles de la vision chez des personnes à priori bien portantes et les orienter alors vers un ophtalmologiste.